

Tunisie : un assassinat judiciaire

Category: International

écrit par jmfouquer | 25 avril 2025

Le 19 avril, de lourdes condamnations ont été prononcées, dans le cadre de l'« affaire du complot contre la sûreté de l'État ». Ce procès visait non à établir la vérité, mais à écraser l'opposition. Quelle justice dans un État où le droit devient l'outil de la vengeance politique ?

Le Président SAIED enterre ce qui restait de liberté démocratique en Tunisie

Par le **Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie – CRLDHT**. Publié le sur le site du [CRLDHT](#).

4 h 55 du matin, une heure où les consciences sommeillent et où les regards sont ailleurs, l'agence officielle Tunis Afrique Presse (TAP) publie une dépêche sobre, presque banale, pour annoncer ce qui restera sans doute comme l'un des moments les plus sombres de l'histoire judiciaire tunisienne récente. Une série de condamnations lourdes, frappant une quarantaine d'opposants politiques dans le cadre de la désormais tristement célèbre « affaire du complot contre la sûreté de l'État ». Cette heure n'a rien d'innocent : elle signe le triomphe du secret, de l'ombre, de la dissimulation.

Ce verdict nocturne, tombé comme un couperet dans un silence assourdissant, parachève un simulacre de procès, où tout aura été fait pour effacer les dernières traces de l'État de droit. Tout y est : une instruction viciée menée par un juge désormais fugitif, des preuves absentes ou farfelues, des témoins anonymes au passé judiciaire douteux

et surtout, une justice tordue sous la férule d'un pouvoir exécutif aux abois.

La tenue du procès à distance, imposée par une décision administrative illégale et en violation de l'article 141 bis du Code de procédure pénale, a empêché toute confrontation directe entre les prévenus et leurs juges. Leurs visages ont été effacés du prétoire, leurs voix étouffées, leurs avocats privés de la possibilité d'exercer efficacement leur mission. Une justice sans les accusés : voilà le vrai complot.

[...]

Pour lire la suite de [l'article du CRLDHT...](#)

Pour compléter, vous pouvez consulter :

- [Procès pour complot en Tunisie : des peines qui vont de 4 à 66 ans de prison](#)